

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU 27 MARS 2018**

L'an deux mil dix-huit,

Le mardi 27 mars 2018,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

**Délibération n°: DL17/2018**

**Objet :** Approbation des règles d'attribution des subventions dans le cadre de projets de solidarité internationale

- M. ADRAS (titulaire - CPS)
- M. BARSANTI (titulaire - CPS)
- M. BERNARD (titulaire - CPS)
- M. BINICK (titulaire - CCHVC)
- M. BLIN (titulaire - CPS)
- M. BOYER (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CONCORDIA (suppléant - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (suppléante CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire- CPS)
- M. LEFORT (suppléant - CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire - CPS)
- M. MARTIN (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme MORCH (titulaire - CPS)
- M. SFERRAZZA (titulaire - CPS)
- M. SUTTER (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire - CPS)
- M. VERMILLON (titulaire - CPS)
- Mme VIALA (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- Mme VON EUW (titulaire - CCHVC)

**Avait donné pouvoir :**

**Pas de pouvoir**

**Absents excusés :**

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; M. BAY (titulaire - CCHVC) ; M. BONNET (titulaire - CPS) ; M. BOUAZZAOUI (titulaire - CPS) ; M. CARRE (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. DA SILVA (titulaire - CPS) ; Mme GELOT (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. JADOT (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; M. OSSENI (titulaire - CPS) ; M. PAGE (titulaire - CPS) ; M. PANCIATICI (titulaire - CPS) ; M. PELLETANT (titulaire - CPS) ; M. PONS (titulaire - CPS) ; M. ROS (titulaire-CPS) ; M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS); - M. VIVIEN (titulaire - CPS) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire - CPS)

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

**DATE DE CONVOCATION**

Le 21/03/2018

EN EXERCICE : 42  
PRESENTS : 25  
VOTANTS : 25

**Monsieur Hervé LEFORT est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

SYNDICAT MIXTE  
DES ORDURES MENAGERES  
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Chemin Départemental 118  
91978 COURTABŒUF Cedex  
Tél. : 01 64 53 30 00 - Fax : 01 64 53 30 09  
SIRET : 2006232100019 - CODE APE : 3811Z

[www.siom.fr](http://www.siom.fr)



**Délibération DL17/2018****Approbation des règles d'attribution des subventions dans le cadre de projets de solidarité internationale**

**Le Comité Syndical,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1115-2,

**Vu** la Loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale,

**Vu** la note de présentation,

**Considérant** le souhait du SIOM de s'engager dans la coopération internationale en faveur d'une meilleure gestion des déchets,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** la participation aux actions de coopération internationale dans la limite de 15 000€ par an,

**Dit** que les règles suivantes d'attribution de subvention sont établies :

- Les subventions seront accordées uniquement aux projets :
  - A but non lucratif et reposant sur le volontariat
  - Clairement définis et assurant la traçabilité de l'aide versée
  - Garantissant l'existence d'engagements solides des bénéficiaires, notamment en matière de développement durable,
  - Prévoyant une communication et une restitution auprès du SIOM
- L'aide apportée par le SIOM ne devra pas excéder 50% du coût du projet.
- En cas de demande d'une association, il sera exigé qu'elle soit également subventionnée par une autre collectivité locale

**Précise** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif, secteur public, section fonctionnement.

**Rappelle** que les projets retenus par la commission feront l'objet d'une délibération sur la subvention accordée.

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme

Le Président  
  
Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : - 3 AVR. 2018  
Affichée le : - 3 AVR. 2018

SYNDICAT MIXTE  
DES ORDURES MENAGERES  
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Chemin Départemental 118  
91978 COURTABŒUF Cedex  
Tél. : 01 64 53 30 00 - Fax : 01 64 53 30 09  
SIRET : 20006232100019 - CODE APE : 3811Z

[www.siom.fr](http://www.siom.fr)



**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION  
PAR LA PREFECTURE**
**Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse**
**Utilisateur : Branchut Hervé**
**Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL17_2018
Date de la décision:	2018-03-27 00:00:00+02
Objet:	Approbation des règles d'attribution des subventions dans le cadre de projets de solidarité internationale
Classification matières/sous-matières:	7.5
Identifiant unique:	091-200062321-20180327-DL17_2018-DE

**Fichier de vie de la transaction**

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20180327-DL17_2018-DE-1-1_0.xml	text/xml	1054
nom original: dl17 2018.pdf	application/pdf	744668
nom de métier: 70_DE-091-200062321-20180327-DL17_2018-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	744668
nom original: Note présentation dl17 2018.pdf	application/pdf	77550
nom de métier: 70_DE-091-200062321-20180327-DL17_2018-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	77550

**Cycle Contenu dans l'archivage**

Etat	Date	Message
Posté	3 avril 2018 à 16h15min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 avril 2018 à 16h20min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 avril 2018 à 16h20min05s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	3 avril 2018 à 16h25min11s	Reçu par le MIAT le 2018-04-03